



ANNEXE 5

DISPOSITIONS FINANCIERES Saison 2016/2017 APPLICABLES pour la Saison 2017/2018

A) COTISATIONS - ENGAGEMENTS - GESTION - INDEMNITES FORFAITAIRES

<u>Cotisation</u>	€
Cotisation annuelle Fédérale	60
Cotisation annuelle d'un club à la LFO	27
Club de Division d'Honneur – R1	26
Club de Division d'Honneur Régionale – R2.....	21
Club de Promotion d'Honneur – R3.....	21
Club de Promotion de Ligue – R4.....	21
Club Autre Niveau.....	16
Club de Football d'Entreprise - Loisir - Féminine - Futsal.....	16
 <u>Engagements des clubs par équipe</u>	
Libres	
Division d'Honneur – R1	41
Division d'Honneur Régionale – R2.....	36
Promotion d'Honneur – R3.....	31
Promotion de Ligue – R4	26
U19 Honneur – R1.....	24
U19 Promotion – R2.....	22
U17 Honneur – R1.....	20
U17 Promotion – R2.....	18
U15 - U14 Elite	15
U15 Honneur – R1.....	12

U15 Promotion – R2.....	10
Football d'Entreprise	
Division d'Honneur – R1	21
Promotion d'Honneur – R2	16

Féminines

Honneur – R1	21
Promotion – R2.....	16

Futsal

Division Honneur – R1.....	25
Promotion d'Honneur – R2	23
Coupe Nationale	11

Coupes

Midi-Pyrénées Senior	30
Midi-Pyrénées U15 et U17.....	10
Midi-Pyrénées Féminine	15
Midi-Pyrénées Football d'Entreprise	20

Tournois

Frais de dossier	20
------------------------	----

Frais de Gestion

Division d'Honneur - R1	150
Division d'Honneur Régionale – R2	150
Promotion d'Honneur – R3	150
Promotion de Ligue – R4	150
Excellence (D1) - Première Division (D2) - Promotion de Première Division (D3)	100
Deuxième Division - (D4).....	75
Troisième Division – (D5).....	60
Féminines (toutes divisions)	58
Football d'Entreprise Honneur – R1	80
Football d'Entreprise Promotion d'Honneur – R2.....	80
Futsal (Ligue)	50

Forfait Recettes

Libres

Division d'Honneur – R1	860
Division d'Honneur Régionale – R2.....	570
Promotion d'Honneur – R3	395
Promotion de Ligue – R4	275

Féminines (par an)

Division d'Honneur – R1	30
Promotion d'Honneur – R2	25

Football d'Entreprise (par an)

Division d'Honneur – R1	80
Promotion d'Honneur – R2	55

Caisse de Solidarité

Par licencié sauf jeunes : de débutants à U15 inclus	0,20
Par arbitre et membre officiel de la LFO ou d'un District.....	3,05

B) DROITS – Frais de Dossier

Art. 106.4

Demande certificat de sortie (L1 et L2)	50
Demande certificat de sortie (autres clubs)	20
Refus de délivrer lettre de sortie sans raison valable	25

Art. 177.

Autorisation rencontre internationale	25
Tarif réduit pour club frontalier.....	10

Art. 186.

Réclamation (compétitions régionales) Seniors	40
Réclamation (compétitions régionales) Jeunes et Féminines	25

Art. 187

Droit d'évocation.....	100
------------------------	-----

Art. 190.1.

Appel d'une décision d'une Ligue Régionale (hors discipline)	150
--------------------------------------------------------------------	-----

Art. 191.1.

Appel devant la Commission Départementale d'Appel (hors discipline).....	65
Appel devant la Commission Régionale d'Appel (hors discipline).....	95

***Frais de dossier devant la Commission Régionale d'Appel (Discipline)*.....**

Appel devant la Commission Supérieure d'Appel (hors discipline).....	150
----------------------------------------------------------------------	-----

Opposition à changement de club	30
---------------------------------------	----

Art. 197.1.

Demande en révision	150
---------------------------	-----

C) AMENDES

Art. 103.

Retrait d'opposition à changement de club	20
-------------------------------------------------	----

Art. 213.

Non-respect de la catégorie d'âge, infraction aux règles de mixité	25
--------------------------------------------------------------------------	----

Art. 215.

Participation à plus d'une rencontre (minimum)	85
------------------------------------------------------	----

Art. 216.

Pratique dans un club non affilié ou dans une association non reconnue.	30
------------------------------------------------------------------------------	----

Art. 218.

Non-respect du nombre de licences dirigeant (par licence manquante): ...Double du prix de la licence	
------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Art. 220.

Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans certificat de sortie (minimum).....	60
---------------------------------------------------------------------------------------	----

Art. 221.

Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation (minimum).....	60
--------------------------------------------------------------------------	----

Art. 222.

Match sans autorisation contre un club d'une nation étrangère	60
---------------------------------------------------------------------	----

Amende réduite pour un club frontalier	17
----------------------------------------------	----

Art. 223.

Emploi, par un club, d'un nom de circonstance ou d'emprunt, sans autorisation (minimum)	20
-----------------------------------------------------------------------------------------------	----

Art. 227.

Avertissement	15
---------------------	----

Exclusion	23
-----------------	----

Art. 228. 9 bis Annexe 2 Règlements Généraux

Ouverture d'un dossier (sanction inférieure ou égale à 4 matches de suspension).....	25
Ouverture d'un dossier (sanction supérieure à 4 matches).....	30
Art. 229.	
Vente de Boissons non autorisées (minimum)	20
Art. 230.	
Licencié suspendu pour au moins six mois participant à une rencontre amicale (minimum)	20

AMENDES DIVERSES

- Frais de dossier administratif	32
- Absence à l'assemblée générale	100
- Absence à convocation d'une instance (par personne convoquée non excusée)	35
- Défaut de réponse aux renseignements demandés par le secrétariat (par semaine).....	35
- Demande de report d'une rencontre hors délai si accord de la C.R.G.C.	35
- Rectification d'un calendrier avant le 15 août, obligeant une réimpression des documents (au club responsable) : minimum	100
- Licence non retournée à la LFO (par semaine de retard).....	50
- Licence de joueur jeune manquante	10
- Licence de joueur senior manquante	20
- Licence de dirigeant manquante	20
- Licence obtenue à l'aide de faux renseignements (au club) : minimum	200
- Falsification d'une licence ou substitution de joueur (au club) : minimum	250
- Fraude sur l'identité d'un joueur (au club) : minimum	250
- Non envoi d'une feuille de match par le club recevant, par jour de retard, (Cachet de la poste faisant foi)	15
- Non saisie de résultat sur Internet	25
- Feuille de match irrégulière	30
- Falsification d'une feuille de match (au club responsable) : minimum.....	250
- Non envoi de la feuille de match informatisée par le club recevant, après validation par l'arbitre 12h au maximum après la rencontre)	25
- Feuille de match informatisée par heure de retard.....	15
- Forfait d'une équipe senior :	
1er forfait	50
2ème forfait et forfait général	100
- Forfait au cours des deux dernières journées de championnat.....	460
- Forfait d'une équipe Futsal :	
1er forfait	50
2ème forfait et forfait général	100
- Forfait au cours des deux dernières journées de championnat.....	460
- Forfait d'une équipe de Jeunes et Féminine	
1er forfait.....	30
2ème forfait.....	40
3ème forfait et forfait général....	50
- Forfait au cours des deux dernières journées de championnat.....	460
- Forfait Coupe Midi-Pyrénées senior	
A partir des 32èmes de finale.....	300
Non restitution de la dotation.....	500
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
Non-respect des articles 19 et 21 du Règlement de la compétition.....	50
- Forfait Challenge Equipes Réserves	100

- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
- Forfait Coupe Football d'Entreprise	100
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition Coupe d'Occitanie)	150
- Forfait Challenge Football d'Entreprise.....	100
- Forfait Coupes et Challenges Futsal	100
- Forfait Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole.....	100
- Forfait Coupe d'Occitanie U17 et U15 :	
Article 11 du Règlement de la compétition :	
Tours gestion District.....	100
Tours gestion Ligue	150
Non restitution de la dotation.....	150
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
Forfait Coupe Midi-Pyrénées Féminine :	
Article 11 du Règlement de la compétition :	
- pour les premiers tours	80
- à partir des 1/4 de finale	230
- Non restitution de la dotation.....	500
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
- Forfait Challenge "Souchon"	100
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
- Forfait Challenge "Roger Bonhore" (Futsal)	100
- Organisation d'un Challenge ou Tournoi sans autorisation (au club) : minimum	50
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
- Equipe abandonnant volontairement le terrain : minimum.....	100
- Retrait d'une équipe régulièrement engagée, après le 15 août	150
- Non-respect des obligations des clubs :	
Articles 89 et 90 du Règlement des Championnats.....	50
- Joueur senior disputant un match de jeunes (minimum) (article 153 des R.G.)	50
- Refus non motivé d'une sélection pour un joueur (au club) (minimum)	40
- Défaut de surclassement.....	50
- Absence de drapeau pour arbitre assistant	10
- Absence sur le stade de l'affiche "RESPECTEZ L'ARBITRE".....	50
- Absence de délégué à la police du terrain ou non muni de brassard	30
- Défaut de traçage ou accessoire de jeu (par infraction)	20

D) INDEMNITES (Art. 51.3, 56.1)

Indemnité compensatrice de mutation (2ème demande)	11 435
Indemnités de préformation - clubs professionnels	
- A la signature d'un contrat stagiaire.....	12 500
au(x) club(s) amateur(s) formateur(s).....	7 650
au(x) District(s) concerné(s).....	4 850
- A la signature, soit d'un contrat professionnel, soit d'un contrat élite.....	15 000
au(x) club(s) amateur(s) formateur(s).....	8 000
au(x) District(s) concerné(s).....	7 000